MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7° ARRONDISSEMENT

PV N° 02/07/23

PROCÈS-VERBAL

Sous forme de compte rendu de la réunion du Conseil d'Arrondissement du 22 mai 2023

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 22 mai 2023 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Mireille COUSTY, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

<u>Étaient absentes ayant donné pouvoir :</u>

Madame Josiane GAUDE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ. Madame Nicole BARTHÉLEMY ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI. Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ. Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Madame Esméralda MONPLAISIR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

La séance est ouverte.

Madame le Maire annonce que Josiane GAUDE a donné pouvoir à Jean LAUSSUCQ, Emmanuelle DAUVERGNE à Olivier LE QUÉRÉ, Anne-Claire LEBELT à Madame Esmeralda MONPLAISIR et Nicole BARTHÉLEMY lui a donné son pouvoir.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2023 006

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Nous allons commencer par le point 1 qui est la désignation d'un secrétaire de séance, je vous propose de désigner Esmeralda MONPLAISIR comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Le point est adopté

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 006.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2023 011

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Nous allons passer au point 2 qui est l'adoption de la procédure d'urgence pour un ordre du jour complémentaire.

Qui est pour ? C'est adopté

Le point est adopté.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération <u>07 2023 011.</u>

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

3 - <u>Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 6</u> mars 2023. 07 2023 007

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 à l'approbation du conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 007.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

4 – <u>Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 7^e arrondissement de l'exercice 2022. 07 2023 010</u>

Rapporteur: Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire donne la parole à Jean Laussucq pour l'avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 7e arrondissement.

Jean LAUSSUCQ signale que le Conseil d'Arrondissement se prononce pour la première fois sur le compte de gestion qui était autrefois simplement validé par le Conseil de Paris.

Il explique que le compte de gestion relève le travail du comptable public et permet de vérifier l'adéquation du travail du comptable d'un côté et du travail des services de la mairie d'arrondissement de l'autre.

Il constate un excédent cumulé pour l'exercice 2022 de 95 383,48 euros, et relève la conformité avec le relevé du compte administratif qui va être présenté dans la suite de la séance.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 010.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

5 - <u>Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2022 de l'État spécial du 7^e arrondissement. 07 2023 008</u>

Madame le Maire propose Jean Laussucq comme président de séance ad hoc pour le compte administratif 2022.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2023 008.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

6 - <u>Approbation du compte administratif 2022 de l'État spécial du 7^e arrondissement.</u> 07 2023 009

Rapporteur: Monsieur Jean LAUSSUCO

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce que le compte administratif de l'État spécial pour l'exercice budgétaire 2022 doit être validé. Pour la dotation d'animation locale, les crédits ouverts en 2022 étaient de 321 476,92 euros et 99,33 % a été exécuté. S'agissant de la dotation de gestion locale, les crédits ouverts pour 2022 étaient d'un montant de 2 620 426,40 euros et 96,71 % a été exécuté.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce le montant de 86 223,46 euros du solde : 81 829,88 euros d'engagements juridiques non mandatés sur l'exercice 2022 et reportés, et 4 393,60 euros de crédits libres d'emploi. Pour la dotation de l'État spécial d'arrondissement, les crédits ouverts pour 2022 étaient d'un montant de 164 258,37 euros et 95,73 % a été exécuté.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce que les reports sont de 6 997,61 euros, dont 3,35 euros de crédits libres d'emploi.

Monsieur Jean LAUSSUCQ propose de reporter au titre des trois dotations confondues un montant de 95 383,48 euros mobilisé pour assurer le règlement des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice 2023.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que le taux d'exécution est de 96,93 % et remercie les services qui ont largement contribué à atteindre ce taux qui est à nouveau le meilleur des arrondissements parisiens.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce que des crédits libres d'emploi sont d'un montant de 4 901,12 euros sur un montant total de 3 106 161,69 euros.

Un avis favorable est donné à la MAJORTÉ des votants au projet de délibération 07 2023 009.

Pour : 12 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: 1 (Mme Édith GALLOIS)

7 - <u>Communication du Maire. Exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Locale (ILL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2022.</u>

Madame le Maire fait part de son suivi rigoureux des opérations pour assurer leur cohérence et leur pertinence pour l'arrondissement.

Madame le Maire présente les opérations réalisées s'agissant des équipements de proximité des opérations financées sur les crédits dédiés à l'espace public.

Madame le Maire présente plusieurs opérations majeures telles que la reprise du tapis de l'avenue du Maréchal Gallieni pour un montant de 269.994,81 euros, la réfection de la chaussée avenue de Suffren pour un montant de 427.570,11 euros

et la rénovation de la Fontaine Madeleine située Tour Maubourg pour un montant de 30 000 euros.

Madame le Maire présente également des projets d'importance qui ont déjà été réalisés ou sont en cours dans le 7e tels que la rénovation de la Place Vauban pour un montant de 220.000 euros, la rénovation complète des deux terrains de sports situés au sud du Champ de Mars et la réfection de la pelouse centrale du Champ de Mars.

CETTE COMMUNICATION EST SANS VOTE

8 - <u>Caisse des écoles. Subvention (309 225 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2023 DASCO 38</u>

Rapporteur: Monsieur Jean LAUSSUCO

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'au-delà des repas distribués, la Caisse des écoles participe au bien-être des enfants par l'organisation de voyages pendant le temps des vacances scolaires.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que les destinations sont maintenant connues dans le $7^{\rm e}$ arrondissement et rencontrent toujours un grand succès auprès des enfants.

Monsieur Jean LAUSSUCQ se félicite enfin que, suite à l'intervention de madame le Maire, la subvention a été augmentée de 4000 euros par rapport à 2021, la portant ainsi à un montant total de 10 416 euros pour le 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DASCO 38.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

9 – Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par IMMOBILIERE 3 F – (17 552 000 euros) 2023 DLH 86.

Rapporteur: Monsieur Jean LAUSSUCQ

Jean LAUSSUCQ indique que les logements concernés sont situés au 67, avenue de Breteuil et qu'il s'agit de logements en forte déperdition énergétique que le bailleur social doit mettre aux normes.

Il signale que le bailleur a été reçu pour la présentation de son permis de construire et qu'il a sollicité une garantie d'emprunt de la part de la Ville de Paris pour cette opération

Jean LAUSSUCQ propose de participer à hauteur de 460 000 euros pour les 22 logements sociaux du 67, avenue de Breteuil.

Il précise également que les travaux sont déjà engagés et devraient s'achever à la fin de cette année civile.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DLH 86.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

10 – Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal. 2023 SG 13

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce que la délibération vise à simplifier les règles techniques de détermination des tranches tarifaires pour que les services de la Ville déterminent plus systématiquement le quotient familial des allocataires sur la base du quotient familial de la CAF et au moyen d'échanges de données.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise qu'il s'agit d'une démarche de simplification administrative qui vise à ce que les services de la Ville et les services de la CAF puissent se parler plus facilement et plus rapidement au bénéfice des usagers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 SG 13.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

11 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023. 2023 DASCO 46.

Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que quatre agents sont concernés dans l'arrondissement. Trois agents sont logés pour nécessité absolue de service au collège Jules-Romain ainsi qu'un agent de la Ville.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que le montant des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2023 est de 1837 euros par an pour les logements avec chauffage collectif et 2 450 euros par an pour les logements sans

chauffage collectif. Ce forfait demeure inchangé par rapport aux années précédentes.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DASCO 46.

12 - <u>Subvention (118 605 euros)</u>, convention et avenant n° 3 avec la Fondation Henriette <u>Viollet – Aide aux Familles (7^e) pour son établissement d'accueil du jeune enfant (7^e). 2023 DFPE 64</u>

Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'il s'agit de l'aboutissement d'un projet que la Mairie du 7^e a accompagné auprès de la Fondation Henriette Viollet depuis que l'association a souhaité se transformer en fondation et refondre la manière dont elle accueillait les enfants. L'idée était que la structure puisse se moderniser.

Monsieur Jean LAUSSUCQ signale que les places sont passées nominalement de 50 à 26 à partir de septembre, avec un prorata de 42 places compte tenu des normes de la Ville de Paris.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que cette opération a permis un recadrage des dépenses supportées par la Fondation. La subvention de la Ville de Paris a pu suivre ce nouvel accueil organisé par la Fondation Henriette Viollet.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DFPE 64.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

13 – <u>PLU - Révision – Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.</u> 2023 <u>DU 33</u>

Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire fait part de son insatisfaction et de son incompréhension face au résultat des concertations et l'accord entre les socialistes et les écologistes sur ce plan.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne le 7^e arrondissement, beaucoup d'endroits étaient pastillés au hasard sans aucun argument objectif, notamment le Quai d'Orsay.

Madame le Maire souligne l'absence de justification à la préemption non concertée de ces logements privés par la Mairie au profit de la construction de logements sociaux.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'une concertation locale a été lancée dans le 7^e arrondissement lors de l'annonce par l'exécutif parisien de la volonté de réviser le PLU de la Ville. Plusieurs ateliers de réflexion animés par René-François BERNARD avaient abouti à la définition de trois grandes lignes.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce d'une part l'unité patrimonial du 7^e et son ensemble architectural unique et d'autre part, la préservation et la valorisation des espaces verts et des jardins.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce également le souhait émis et repris par le groupe « Changer Paris » d'obtenir un véritable statut contraignant pour les jardins afin que la santé environnementale et le respect de la biodiversité soient enfin reconnus par la Ville de Paris.

Monsieur Jean LAUSSUCQ annonce finalement le troisième axe dégagé lors de la consultation sur la préservation de la capacité des familles à vivre dans Paris.

Monsieur Jean LAUSSUCQ affirme que la méthode de financement du logement social, la manière dont il est utilisé ainsi que le trop faible recours aux dispositifs parallèles pour soutenir les familles sont des points qui devaient être développés. Il est constaté avec regret que cela n'a pas été entendu.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DU 33.

Pour:/

Contre: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

14 - <u>Vœu relatif aux emplacements réservés au logement dans le 7^e arrondissement rattaché au projet de délibération. V 07 2023 012</u>

Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que le pastillage dans le 7^e arrondissement a été fait de manière très surprenante. Certaines associations qui valorisaient leur siège social dans leur actif ont vu leur bilan comptable être gravement menacé par ce type de pastillage.

Monsieur Jean LAUSSUCQ signale que des propriétaires privés se retrouvent face à de grandes incertitudes vis-à-vis de leurs financeurs potentiels du fait de ces pastillages.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique qu'un travail a commencé pour envisager les recours qui peuvent s'offrir à eux et la manière dont ils peuvent discuter avec l'Hôtel de Ville.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que la méthode choisie par l'exécutif est regrettable puisqu'il n'y a eu aucune réelle concertation.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que la Ville oublie trop souvent de rappeler que cela peut se retourner contre elle, puisque la Ville doit pouvoir s'engager à effectivement préempter le bien si jamais il est mis en vente.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2023 012.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

15 – <u>Subventions (46 800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc Tunisie. 2023 DAC 256</u>

Rapporteur: Monsieur LE QUÉRÉ

Monsieur LE QUÉRÉ indique qu'il s'agit d'une subvention dédiée à la FNACAP pour un montant de 46 800 €. Ce montant est à distribuer entre les 18 comités et le comité départemental. Le montant est de 1 000 € pour le 7^e arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAC 256.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

16 – <u>Subventions</u> (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires dur RSA et d'autres publics fragiles. 2023 DAE 27

Rapporteur: Madame Marguerite CHEVREUIL

Madame Marguerite CHEVREUIL annonce qu'il s'agit d'une subvention de $5\,686\,000$ euros. Dans le $7^{\rm e}$ arrondissement, cela concerne l'association « Change Please » qui s'occupe de former au métier de barista.

Madame Marguerite CHEVREUIL précise qu'une subvention de 13 000 euros sera attribuée à cette association, ce qui représente une hausse de 5 700 euros sur la subvention de l'année 2022.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAE 27.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

17 — <u>Subventions (5 000 euros) à deux associations œuvrant en faveur de la pratique amateur pour adultes — un chœur d'adultes et une troupe de comédie musicale.</u> 2023 DAC 186

Rapporteur: Monsieur Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON signale qu'il s'agit de subventions minimes. Le total est de 5000 euros, dont 3 000 à la première association et 2 000 à la seconde.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAC 186.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

$18 - \underline{\text{Subventions (9 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 7° arrondissement. 2023 DAC 439}$

Rapporteur: Monsieur Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON indique qu'une subvention de 2 000 euros sera attribuée aux associations « Inter 7 », « Carré Rive Gauche », « Intemporelles » et « Le Bon conseil ». Enfin, une subvention de 1 000 euros sera attribuée à l'Union départementale des associations familiales de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAC 439.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

19 - <u>Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Irène Némirovsky au 10, rue Constant Coquelin à Paris 7^e. 2023 DAC 319</u>

Rapporteur: Monsieur René-François BERNARD

Monsieur René-François BERNARD affirme que tout le monde connaît Irina Irma Némirovsky pour *la Suite française* qui a obtenu le Prix Renaudot relativement récemment.

Monsieur René-François BERNARD indique qu'elle a vécu pendant la période de l'entre-deux-guerres en contact avec le milieu culturel et littéraire. Toute une série d'ouvrages que l'on ignorait à l'époque de *la Suite française* a émergé grâce à sa fille qui les a faits ou refaits publier.

Monsieur René-François BERNARD précise qu'elle a vécu d'abord à Daniel Lesueur, puis à Constant Coquelin. La plaque sera apposée au 10 rue Constant Coquelin, là où elle a vécu le plus longtemps.

Monsieur René-François BERNARD rappelle enfin qu'elle est arrêtée le 17 juillet 1942 par la gendarmerie française. Elle part à Pithiviers et arrive à Auschwitz où elle meurt du typhus le 19 août 1942.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAC 319.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

20 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sonia MOSSÉ au 104, rue du Bac à Paris 7^e. 2023 DAC 320

Rapporteur: Monsieur René-François BERNARD

Monsieur René-François BERNARD indique que Sonia Mossé a commencé sa carrière autour du surréalisme d'Antonin Artaud. Elle a travaillé avec l'ensemble de Man Ray, des photographes de l'époque, Paul Eluard et de tout le quartier Saint-Germain.

Monsieur René-François BERNARD ajoute qu'elle a travaillé pour un cabaret.

Monsieur René-François BERNARD indique qu'elle a refusé de porter l'étoile jaune et a été dénoncée par des voisins. Elle a finalement rejoint le convoi pour Sobibor où elle a été gazée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAC 320.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

21 – <u>Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien. 2023 DEVE 27</u>

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire indique que la Mairie du 7^e a signé une convention avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire parisien afin de maîtriser la population des chats errants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DEVE 27.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

22 - <u>Institut National des Jeunes Aveugles : convention entre l'Institut et la Ville pour l'ouverture au public du jardin situé 88, rue de Sèvres (7^e). 2023 DEVE 35</u>

Rapporteur: Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire précise que cette convention définit les modalités d'ouverture au public, de gestion et de financement des travaux de mise en accessibilité et sécurité du jardin situé à l'intérieur de l'INJA. Ce jardin va être inauguré en septembre prochain et la première ouverture est prévue pour les vacances d'octobre.

Monsieur René-François BERNARD ajoute que ce jardin est ouvert les vacances scolaires et le week-end. L'INJA souhaitait que ce jardin puisse être ouvert aux parents et aux enfants de l'hôpital Necker.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un moyen d'ouvrir au public cet endroit emblématique à Paris. Cela est également en lien avec le souhait de renommer la station Duroc par « Louis Braille ».

Madame le Maire ajoute que c'est aussi un combat pour la direction et que la Mairie du 7^e est aux côtés de l'INJA depuis toujours.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DEVE 35.

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

23 - Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition. 2023 DVD 13

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que le droit d'opposition est le droit consacré par le règlement général de protection des données pour les automobilistes à s'opposer à la collecte du numéro d'immatriculation de leur plaque par un système automatique de relevé. Les collectivités qui ont recours à cette lecture automatisée peuvent écarter ce droit d'opposition en ayant préalablement délibéré sur les conditions de cet écartement.

Madame le Maire regrette que cette délibération ne revienne pas sur les vraies problématiques des dernières réformes du stationnement.

Madame le Maire aborde la question de l'augmentation des tarifs de stationnement, voté lors du Conseil de Paris de juillet 2021, de l'instauration du stationnement payant des deux roues motorisées en septembre 2022, ainsi que les projets de l'exécutif de suppression de la moitié des places de stationnement avant la fin du mandat, soit 60 000 places sur 120 000.

Madame le Maire indique enfin que pour compenser la suppression des places par la Mairie de Paris, les tarifs augmentent.

Un avis d'abstention est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DVD 13.

Pour : /
Contre : /

Abstention: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote: /

Motif d'abstention:

Le Conseil s'abstient puisque cette délibération n'aborde pas les points d'opposition de ce même Conseil s'agissant des dernières réformes du stationnement, référencement HandiStat, augmentation des tarifs, stationnement payant pour les deux roues motorisées...

24 - Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €). 2023 DAE 19

Rapporteur: Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire indique que la Mairie du 7^e a signé une convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique pour déployer les fontaines à eau.

Madame le Maire précise que cela concerne la Mairie du 7^e pour le Mât Source qui sera installé devant le Musée d'Orsay.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2023 DAE 19

Pour: 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

REUNIONS CITOYENNES ET EVENEMENTS CULTURELS

Les prochaines réunions publiques :

- Mardi 23 mai : la réunion du Conseil Invalides.
- Jeudi 25 mai : la réunion du Conseil Gros Cailloux.

- Jeudi 1^{er} juin : le Conseil de Quartier Saint-Thomas d'Aquin.
- Lundi 12 juin : le Conseil de Quartier d'École Militaire.

Evènements:

- Du vendredi 19 au mercredi 31 mai : l'exposition « Affiches déchirées » à la Galerie Béatrice Hodent de Broutelles.
- Mardi 23 mai : l'atelier « Passeport Santé Bien-être pour les seniors » par le docteur Arnauld Maloubier.
- Jeudi 25 mai : la conférence « à la découverte de la Polynésie française » dans la Salle des Fêtes avec le chef culinaire Nicolas Baretje.
- Jeudi 25 mai : la conférence sur Simone Téry, organisée par la Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Mercredi 31 mai : la Fête des Mères avec ateliers et animations pour les mères et les enfants.
- Jeudi 1^{er} juin : le concert du Conservatoire Erik Satie dans la Salle des Fêtes.
- Du mardi 6 au vendredi 9 juin : le Festival du Septième Art.
- Du jeudi 8 au mercredi 14 juin : l'exposition « Peinture et confinement ».
- Mardi 13 juin : les Mardis de la science.
- Jeudi 15 juin : le concert du Conservatoire.
- Vendredi 16 juin : la conférence sur le design, parcours du design Paris-Rive-Gauche.
- Samedi 17 et dimanche 18 juin : la troisième édition du Festival des livres et des artistes.
- Lundi 19 juin : la cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin.
- Lundi 19 juin : le Conseil d'Arrondissement.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Le Maire du 7^e arrondissement

Esmeralda MONPLAISIR

14